

CÉRÉMONIES DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT  
ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE  
Distribution des stickers

Madame, Monsieur ;

Lors des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie, le 06 juin prochain, notre territoire accueillera de nombreuses manifestations en présence de chefs d'État et d'une foule importante. Cet événement nécessitera donc des mesures particulières de sécurité et de régulation du trafic routier. Parmi ces mesures, une zone de circulation régulée (ZCR) sera mise en place le 06 juin 2024 de 06h00 à 22h00.

**Notre commune étant incluse dans cette ZCR, seuls les véhicules munis d'un sticker pourront circuler dans cette zone. Ce sticker autocollant devra être apposé sur le pare-brise.**

**Qui aura besoin de se procurer ce sticker ?**

- Toute personne présente à Vaucelles le 06 juin 2024, à partir de 06h00 ET dans l'obligation de se déplacer en véhicule.
- Pour les entreprises, dont le siège social est à Vaucelles, les véhicules d'entreprise. (Attention, les salariés des entreprises de Vaucelles n'habitant pas à Vaucelles devront s'adresser à la Mairie de leur lieu de résidence).

**Où se procurer ce sticker ? A la Mairie de Vaucelles.**

**Vos élus vous accueilleront en Mairie sans rendez-vous pour vous délivrer votre sticker.**

- Le samedi 27 avril de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 02 mai de 15h00 à 19h00
- Le mercredi 15 mai de 15h00 à 19h00
- Le samedi 1<sup>er</sup> juin de 09h00 à 12h00.

**ATTENTION : En dehors de ces permanences, il ne sera pas possible aux secrétaires de Mairie de délivrer des stickers.**

**Comment obtenir le Sticker ? Pour obtenir votre sticker, vous devrez impérativement fournir :**

- Pour les habitants permanents : la carte grise du (ou des) véhicules que vous utiliserez le 06 juin.
- Pour les véhicules des entreprises de Vaucelles :
  - o L'extrait Kbis de l'entreprise de moins de 3 mois
  - o Les cartes grises des véhicules de l'entreprise susceptibles de circuler le 06 juin
- Pour les résidents temporaires
  - o Le contrat de location de gîtes
  - o La pièces d'identité du conducteur
  - o La carte grise du véhicule

Compte-tenu du niveau Vigipirate en cours au moment des commémorations, nous devons adresser un listing des attributions des stickers à la sous-préfecture de Bayeux. Compte-tenu des enjeux de sécurité il nous sera impossible de vous donner des stickers sans les pièces justificatives demandées.

Sûr de votre compréhension, nous restons avec plaisir à votre entière disposition si vous aviez besoin d'informations complémentaires ou si vous souhaitiez pouvoir être accompagné sur des situations particulières.

G. GAUTIER LAIR  
Maire de Vaucelles

1 Place de la Mairie- 14400 VAUCELLES

Tel : 09.54.52.76.41 –

[Mairie.vaucelles@gmail.com](mailto:Mairie.vaucelles@gmail.com) – [urbanisme.vaucelles@gmail.com](mailto:urbanisme.vaucelles@gmail.com)